

(1) Offre réservée aux 5 premiers réservataires d'appartements 3 et 4 pièces, pour tout contrat de réservation, régulièrement réitéré par acte notarié. Frais de notaire offerts hors frais éventuels liés à l'emprunt et hors frais d'hypothèque, de caution de privilège de prêteurs de deniers ou de tout autre frais éventuel de garantie liés au financement de l'acquisition, dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir.

(2) Lot 2005, 3 pièces situé au rez-de-chaussée, d'une surface habitable de 59,98 m<sup>2</sup>, un balcon de 9,12 m<sup>2</sup> et deux places de parking, biens immobiliers dépendant de la Résidence « Echappée Golfe » à Cogolin (83310), Avenue du Contant. Exemple d'un financement pour une opération d'acquisition de résidence principale en état futur d'achèvement d'un montant de 287 000 €, frais de garantie d'un montant prévisionnel de 2 747 €, en sus du prix d'acquisition, soit un montant à financer de 289 747 € avec un apport de 40 000 €, par un couple, primo accédant avec 1 personne à charge, dont le revenu fiscal de référence en 2019 était de 40 000 €, bénéficiant d'un PTZ. Financement réalisé grâce à un prêt amortissable à taux fixe d'un montant de 147 747 €, d'une durée de 25 ans, prêt amortissable à taux fixe pendant toute sa durée, mensualités de 932,97 € pendant 10 ans, puis 224,64€ pendant 12 ans, puis 958,47 € pendant 3 ans, TAEG 2,05% et coût total 32 687,7 € intérêts et assurances inclus ; grâce à un PTZ d'un montant de 102 000 €, d'une durée de 22 ans, prêt amortissable à taux fixe, mensualités de 25,5 € pendant 10 ans, puis 733,83 € pendant 12 ans, TAEG 0,48% et coût total 7 854 € intérêts et assurances inclus ; l'ensemble pour une mensualité globale lissée de 958,47 € pendant 25 ans. La cotisation mensuelle d'assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour le prêt amortissable est de 36,94 € et pour le PTZ est de 25,5 € pour un capital emprunté assuré à 100 %. Simulation faite sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires. Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 01/03/2022 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucune façon une offre commerciale ou publicitaire de financement et n'a aucune valeur contractuelle. Altarea Solution Financement est une société de courtage en crédit immobilier et en assurances. Siège social : 87 Rue de Richelieu – 75002 Paris. Adresse contact : contact-solution-financement@altarea.com. SAS au capital de 10 000 € immatriculée au R.C.S Paris sous le N°504 638 784 et au registre de l'Orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le N°10053430. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L.519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires.